

---

Lyon, 16 décembre 2020

DD69 – ARS ARA

DSDEN Rhône

---

# Déploiement des Equipes Mobiles d'Appui médico-social pour la Scolarisation (EMAS) des élèves en situation de handicap sur la métropole et le département du Rhône

*16 décembre 2020*



**ACADÉMIE  
DE LYON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
du Rhône

**ars**  
Agence Régionale de Santé  
Auvergne-Rhône-Alpes

# Ordre du jour

## 1. Présentation du dispositif EMAS

- Missions
- Territoires d'implantation des EMAS
- Composition des Equipes Mobiles
- Modalités d'intervention
- Articulation des EMAS avec les dispositifs d'accompagnement à la scolarisation CAP, NINA et PCPE

## 2. Mobilisation des EMAS

- Dans le 1<sup>er</sup> degré.
- Dans le 2<sup>nd</sup> degré
- Vers les PIALS renforcés

## 3. Opérationnalisation des EMAS

- Comité technique départemental EMAS
- Outils à construire



**ACADÉMIE  
DE LYON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
du Rhône



# 1. Présentation des Equipes Mobiles d'Appui médico-social à la Scolarisation



### Le cadre :

- Une circulaire du 14 juin 2019 qui impulse la création des EMAS dans chaque département et une expérimentation engagée en ARA avec 3 EMAS préfiguratrices à la rentrée scolaire 2019-20.
- L'engagement d'un déploiement massif des EMAS : appel à candidature de juillet 2020 et publication d'un cahier des charges régional : création de 10 EMAS sur le territoire rhodanien.

### La finalité recherchée :

#### Une équipe médico-sociale à l'appui des établissements scolaires pour :

- Renforcer la scolarisation des enfants en situation de handicap ;
- Apporter une expertise et des ressources aux établissements scolaires et à la communauté éducative de manière souple ;
- Sécuriser les parcours des élèves et soutenir les professionnels des établissements scolaires.

#### Une intervention en amont des décisions d'orientations médico-sociales

#### L'EMAS cible la communauté éducative et non les enfants directement

### 1 EMAS implantée à titre expérimental (2019)

- circonscription de Saint Fons – SESSAD Gounot (Sauvegarde 69)

### 10 EMAS implantées sur le département du Rhône et la métropole (2020)

- Circonscription de Belleville - DITEP La Bergerie (ACOLEA)
- Circonscription de Tarare - IME Perce Neige (ADAPEI 69)
- Circonscription de l'Arbresle - SESSAD Marco Polo (ODYNEO)
- Circonscription de Grézieu la Varenne - IME Mathis Jeune (OVE)
- Circonscription de Givors - DITEP la Cristallerie (ADPEP 69)
- Circonscription de Décines-Meyzieu - IME L'oiseau Blanc (ADAPEI 69)
- Circonscription de Lyon 9<sup>e</sup> - IES Les primevères (IRSAM)
- Circonscription de Saint-Pierre-de-Chandieu –IME Pierre de Lune (ADAPEI 69)
- Circonscription de Bron - SESSAD CEM H. Gormand (ITINOVA)
- Circonscriptions de Vénissieux (1et 2) – IME JJ Rousseau (OVE)



### Maillage géographique :

- « Veiller à ne pas laisser de territoires démunis de tout dispositif d'accompagnement à la scolarisation des élèves en situation de handicap »
- « Tenir compte de la diversité des territoires et des moyens d'accompagnement déjà implantés »
  - 7 cellules d'accompagnement pluridisciplinaire ( PCPE- C.A.P)
  - 1 dispositif Notifications DITEP Non Abouties (PCPE- N.I.N.A)
  - 8 ETP Enseignants pôle ressources de circonscription (DSDEN)



**Le cadre fixé par le cahier des charges :** 1,5 à 2 ETP par équipe ; une composition laissée à la libre appréciation du porteur.

**La réponse des promoteurs sur le territoire rhodanien :**

- Un coordinateur de parcours ;
- Une équipe pluridisciplinaire.

**La formation des professionnels impliqués dans le dispositif :** janvier 2021



**L'EMAS cible la communauté éducative et non les enfants directement, elle assure des prestations indirectes d'appui :**

- Conseil, participation à des actions de sensibilisation pour les professionnels accueillant un enfant en situation de handicap ;
- Appui/conseil en cas de difficulté avec un enfant en situation de handicap ;
- Appui/conseil *possible* en direction des équipes pluridisciplinaires MDMPH lorsque la situation de l'élève l'exige.



Présence sur le territoire Rhône/Métropole de Lyon des cellules CAP (Cellule d'accompagnement pluridisciplinaire - 7) dont la mission est proche des EMAS.

### Objectif :

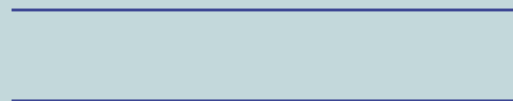
- organiser la convergence des dispositifs pour permettre, sur l'ensemble du département, un soutien des établissements scolaires dans les situations de scolarisations difficiles des élèves en situation de handicap ;
- Impulser une démarche d'échanges de bonnes pratiques entre les CAP et les EMAS.

**Échéance : 2021**

(Publication du cahier des charges national des EMAS ?)



## 2. Mobilisation des EMAS



**Dans le premier degré (écoles) :**

**Principe 1: Mobiliser l'expertise de l'EMAS sur des situations de niveau 2**

**Niveau 1 (école):** Regards croisés sur la situation de l'élève => Projet RASED - PAI - PPRE- PAP – MEOPPS (équipe éducative)

**Niveau 2 :** Analyse critique de la situation et de l'environnement - Rencontre IEN – famille (pôle ressources de circonscription).

- L'IEN CCPD, pilote du pôle ressources peut solliciter l'intervention de l'EMAS sur des situations ciblées.

**Principe 2 :** Mobiliser les ressources de l'EMAS pour sensibiliser les établissements scolaires aux enjeux de l'Ecole inclusive

### Dans le 2<sup>nd</sup> degré (collèges):

#### Principe 1: Mobiliser l'expertise de l'EMAS sur des situations de niveau 2

- **Niveau 1:** Regards croisés sur la situation de l'élève – Equipe enseignante – Equipe éducative => PAI- PPRE- PAP – MEOPPS
- **Niveau 2:** réponse d'établissement sollicite l'intervention de l'EMAS sur des situations ciblées.  
=> Le chef d'établissement sollicite l'intervention de l'EMAS sur des situations ciblées.

**Principe 2:** Mobiliser les ressources de l'EMAS pour sensibiliser les établissements scolaires aux enjeux de l'Education inclusive.

**Modalités :** Intervention des EMAS sur le niveau 6<sup>ème</sup> (principalement)

- Les PCPE CAP, NINA et les pôles ressources de circonscriptions, des dispositifs précurseurs.
- Comité national de suivi de l'école inclusive – 30 juin 2020 :

“Un PIAL renforcé bénéficie de l'appui des équipes médico-sociales et des professionnels libéraux au sein des établissements scolaires et des écoles »

Les PIAL renforcés constituent un outil majeur du processus inclusif :

- en développant les **coopérations entre l'école et le médico-social** ;
- en mettant en relation **l'enseignant spécialisé, l'éducateur spécialisé et les enseignants du milieu ordinaire** ;
- en permettant la **co-intervention dans une même classe** ;
- en offrant ainsi le **meilleur accès possible à l'école** aux élèves qui relèvent d'un établissement ou service médico-social.

# 3. Opérationnalisation des EMAS



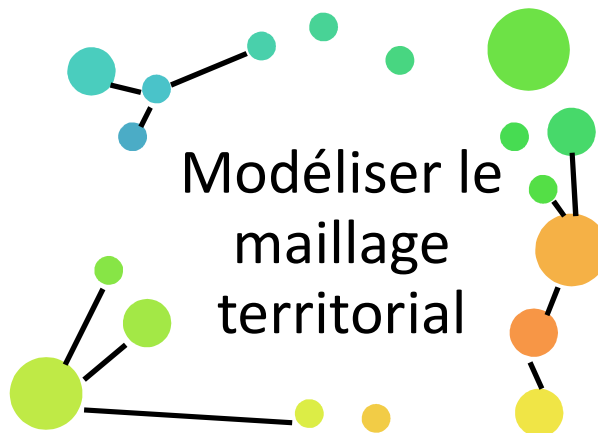
- Proposition du collectif d'associations ayant répondu à l'appel à projet, soutenue par l'ARS et l'EN
- Coordination du déploiement des EMAS
- Objectif : élaboration et validation d'outils, protocoles et modes opératoires sur l'ensemble du territoire afin d'harmoniser la mise en œuvre des EMAS
- Composition : ensemble des EMAS et un conseiller pédagogique en charge de l'ASH
- ARS et EN seront associés sur des temps clés (à définir)



# Un outil à construire ensemble signe d'un partenariat dynamique

## OBJECTIF

Rendre plus  
efficient le  
travail  
partenarial



- ✓ Faciliter la communication
- ✓ Identifier les zones blanches / sur dotées

Inscription des  
établissements

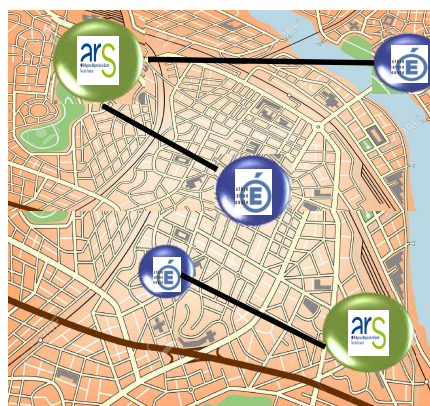
Définition des secteurs

Export des informations  
par zone, typologie...



Annuaire  
Dynamique  
Partenarial  
Partagé

PLUS DE TEMPS À SE  
TROUVER QU'À SE CHERCHER



Circoscription

- École 1
- Adresse
- 04...
- École 2
- EPRC



PCPE

- NINA
- EMAS
- ESMS



Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
du Rhône

*Nous vous remercions  
pour votre attention.*

---

---